Rapport de réunion du conseil communal du 24.06.2020

Présents: Roger BEISSEL, bourgmestre; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins; Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI

Excusé(e): Claude AREND

Séance publique

Point 1: Correspondance.

Monsieur le bourgmestre salue tout le monde et communique tout de suite la date du prochain conseil communal qui se tiendra le 15.7.2020. Ensuite il invite tout le monde présent, le personnel communal et la presse, à être présent lors de la présentation et de la remise des clés concernant les 2 nouvelles camionnettes lundi prochain à 17h.

Point 2: Questions écrites au collège échevinal.

Néant.

Point 3 : Prise de position relative à la stratégie belge de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de la consultation publique transfrontalière de l'ONDRAF

Le conseil communal décide par vote unanime de donner son accord relatif à la prise de position de la commune de Frisange formulée par le collège échevinal au nom du conseil communal, sur base d'un texte élaboré par le Syvicol pour toutes les communes luxembourgeoises.

Point 4: Approbation règlement temporaire de circulation

Le bourgmestre informe que, dans le cadre de travaux de fouilles en face de la maison n° 29, le collège échevinal a dû prendre en date du 10 juin 2020 un règlement d'urgence de la circulation sur la rue « Beetebuergerstrooss » à Hellange, allant du 24 au 27 juin 2020, et prie le conseil communal de donner son accord rétroactif.

Vote: unanime.

Point 5: Approbation prime d'encouragement pour élèves méritants 2020

Monsieur Beissel informe que le règlement existant reste de vigueur pour cette année. Les montants restent identiques que l'année passée.

Vote unanime.

Point 6: Approbation Contrat Appui Emploi (CAE) pour jeunes

Monsieur le bourgmestre informe les conseillers que le collège échevinal se propose d'accueillir une jeune personne sous le contrat appui-emploi dans le but de lui assurer une initiation et/ou formation pratique et théorique professionnelle, en accord avec l'ADEM pour une période d'un an avec une prolongation possible de 6 mois. L'indemnité payée au jeune sera remboursée à la commune à raison de 75% par le Fonds de l'Emploi.

Monsieur Gaffinet se demande pourquoi ce point n'est pas discuté à huis clos?

Le bourgmestre lui répond qu'il s'est posé la même question, mais que c'est l'ADEM qui le veut ainsi.

Vote unanime.

Point 7: Approbation convention entre parties

Le bourgmestre explique qu'il s'agit d'une convention signée le 15 juin 2020 entre monsieur Jean Antony de Aspelt et la commune, concernant la cession d'une partie de terrain de la parcelle n° 365/522, afin de régulariser les fonds pour l'aménagement de la voirie dans le cadre des travaux de réaménagement de la « Péiter vun Uespelt-Strooss » à Aspelt. Il s'agit d'un lapsus qui date depuis longtemps, en effet depuis 1820 selon des recherches cadastrales faites par le bourgmestre. La question qui est propriétaire de la parcelle n'a jamais été réglementée, avec le résultat que monsieur Antony était le propriétaire de la moitié de la rue.

Vote unanime.

Point 8: Congé politique - adaptations

Le conseil communal décide par vote unanime d'attribuer les 9 heures de congé politique devenues libres suite à la prise de la pension de Madame Enza Hoffmann-Carboni, Monsieur Claudio Mongelli et Monsieur Carlo Heuertz, et au fait qu'ils n'en ont plus besoin, au sieur Roger Beissel, bourgmestre et délégué dans divers syndicats intercommunaux.

Point 9: Modification d'une création d'un article budgétaire - COVID-19

Le bourgmestre informe les conseillers que vu l'urgence, nous nous sommes trompés dans la dénomination de l'article budgétaire en relation avec la surveillance du transport scolaire. Le ministère de l'intérieur souhaite que le conseil communal créé un nouvel article budgétaire avec la dénomination correcte. On alimente ce nouvel article n°3/120/622000/99001 « Autre personnel temporaire » avec 50.000€ et on met à zéro l'article erroné n°3/120/617100/99001 « Personnel intérimaire – rémunérations »

Vote unanime.

Point 10: Augmentation crédit ordinaire

Dû à différentes acquisitions de matériaux en relation avec la crise sanitaire, on doit augmenter le chiffre initial de 50.000€ de l'article budgétaire n°3/910/612300/99004 « Contrats de maintenance matériel informatique » à 90.000€.

Le conseil communal approuve cette augmentation par vote unanime.

Point 11: Questions orales au collège échevinal

1) Question orale posée par le conseiller JACOBY :

Pourquoi la firme Valorlux a distribué un flyer pour informer les gens que la diversité d'articles acceptés dans les sacs bleus sera augmentée pour retirer cette information seulement quelques jours plus tard ? Qu'est-qui a foiré dans cette information et quand est-ce que notre commune pourra utiliser également les sacs verts en circulation dans d'autres communes déjà à l'heure actuelle ?

Le bourgmestre BEISSEL répond que le collège insistera chez Valorlux pour recevoir aussi les sacs verts bientôt et que la distribution de ce flyer était une action erronée car c'était prévu pour une autre commune qui se trouve dans une phase de test.

- 2) Question orale posée par le conseiller JACOBY: Où on en est avec le dossier « PAG » ? Le bourgmestre BEISSEL affirme qu'il y a seulement 2 semaines la commune a reçu de retour le dossier du ministère de l'intérieur, contrairement au ministère de l'environnement qui nous a renvoyé le dossier il y a 2 mois déjà. Maintenant le collège échevinal doit analyser ensemble avec notre urbaniste toutes les remarques formulées par le ministère et essayer d'adapter le PAG pour aller dans leur sens. Le collège essaie de mettre sur l'ordre du jour du premier conseil communal an automne la discussion et le vote du PAG. Les réclamations des citoyens ont déjà été réceptionnées par le collège échevinal et on donnera alors une réponse aux réclamants après avoir ajusté le plan d'aménagement communal.
- 3) Question orale posée par la conseillère HOFFMANN-CARBONI: Madame Hoffmann-Carboni s'interroge si à ce moment-là le PAG a passé toutes les étapes et entrera en vigueur de suite? L'échevin Mousel répond par la négative. En fait il faudra attendre encore 3 mois après le vote du conseil communal avant qu'il entre en vigueur, donc ce sera en l'an 2021. Car après le vote du conseil les gens ont encore 14 jours pour réclamer par écrit auprès du ministère de l'intérieur s'ils n'ont pas reçu satisfaction la première fois auprès de la commune.
- 4) Question orale posée par le conseiller JACOBY :

Pourquoi la « piste battue » emprunté par les écoliers qui relie l'enceinte scolaire et le nouveau « Kiss & Go » provisoire à la « Robert Schuman-Strooss" à côté de la résidence n°15 et du bâtiment des pompiers a été fermé par les autorités communales ?

La réponse du bourgmestre BEISSEL est la suivante : il s'agit du terrain privé de la résidence ! En plus c'est très dangereux si les résidents sortent de leur garage et qu'ils ne voient pas toujours les piétons. Maintenant il y a un fil métallique et la propriété privée de la résidence est respectée, tout en laissant un autre petit passage pour les écoliers un peu plus loin. Monsieur Jacoby réplique là-dessus qu'il est bien d'accord, mais que la commune devrait aussi appliquer alors l'article 9 du règlement de taxes des poubelles que ladite résidence ne respecte nullement. Sur le trottoir devant cette résidence se trouvent toujours pleins de

poubelles bleues ce qui représente aussi une situation dangereuse pour les piétons. Le bourgmestre approuve ce constat et promet de charger notre agent municipal de distribuer un flyer dans ce sens et dont il dispose dans toutes les boîtes à lettres de cette résidence. Si après un premier avertissement la situation ne s'améliorera pas le bourgmestre appliquera l'article 9 cité.

5) Question orale posée par le conseiller JACOBY :

Les habitants de la rue « Aaluecht » lui répètent régulièrement d'intervenir auprès du collège échevinal d'entreprendre enfin quelque chose contre le stationnement non-autorisé sur le trottoir devant le commerce qui fait le coin de l'entrée dans la rue « Aaluecht ». La façon de se garer ainsi rend dangereux voire impossible le passage pour les piétons.

Le bourgmestre répond qu'il a déjà chargé le chef du service technique de mesurer la largeur du trottoir pour permettre d'installer des poteaux rendant impossible de se garer encore sur le trottoir mais laissant assez de place pour qu'une poussette puisse toujours passer sans problème.

6) Question orale posée par le conseiller JACOBY :

Il y a quelques années un projet avait vu le jour de relier par une piste cyclable nos 3 villages : où on en est avec ce projet ?

Le bourgmestre répond qu'effectivement il existait un tel projet mais que le projet avait été élaboré sur du terrain privé, la commune n'était pas propriétaire des terrains en question. Ponts & Chaussées nous a confirmé entretemps qu'ils vont rétrécir la route nationale N13 et aménager à ce moment une piste cyclable le long de la route qui relie Frisange à Hellange. Ergo, la commune ne va pas acheter maintenant des terrains pour aménager cette piste cyclable si de toute façon P.&Ch. dispose d'assez de terrain le long de la route pour le faire. Il faudra juste avoir de la patience, la commune ne peut faire ce projet qu'ensemble avec les P.&Ch.

7) Question orale posée par le conseiller GAFFINET :

Est-ce que le chemin rural le long de la A13 sera remis en bon état?

Le bourgmestre répond par l'affirmative : il explique que le collège échevinal a déjà chargé un entrepreneur de le remettre en état acceptable avant que la période du mauvais temps de l'automne revienne, et il contactera aussi le service ASTA pour que le provisoire soit changé en définitif en bonne et dû forme comme il le faut.

8) Question orale posée par le conseiller BINGEN :

Est-ce que Ponts & Chaussées ne peut rien faire du point de vue sécurité sur la « Robert Schuman-Strooss » au niveau du bâtiment des pompiers : ce passage pour piétons est très dangereux.

Monsieur Beissel lui répond que le collège échevinal en est bien conscient et qu'ils sont déjà en train d'essayer de trouver une solution adéquate.

9) Question orale posée par la conseillère HANSEN-HOULLARD :

Lors de la dernière commission des finances les membres se sont posés une question concernant la répartition des tâches d'une femme de charges et plus tard dans le rapport la réponse du bourgmestre est citée par une seule phrase avec la teneur que c'est la tâche du collège échevinal de s'en occuper et non pas de la commission des finances.

Le bourgmestre affirme qu'il n'avait pas bien compris la teneur de la question et qu'effectivement il ne voit pas l'intérêt de discuter une problématique de salaire d'un employé dans une commission des finances. Le salaire est fixé par un contrat, c'est le chef du service

qui contrôle et juge que la tâche prestée correspond effectivement au salaire touché. Finalement le service du Ministère de l'Intérieur contrôle le paiement des salaires et s'il juge qu'il y a des incohérences il nous fait remarquer cela par écrit dans un rapport. Monsieur Mousel tient à préciser encore une fois le rôle d'une commission : une commission est là pour donner un avis, mais ce n'est pas un organe de contrôle du collège échevinal et une commission des finances n'a pas autorité à contrôler et discuter les salaires. Madame Enza Hoffmann-Carboni est tout à fait du même avis que monsieur Mousel. Monsieur le bourgmestre rajoute que la commission des finances veut contrôler aussi des projets réalisés par la commune, et que bien sûr ceci ne pose pas de problème, elle aura tous les dossiers à sa disposition pour pouvoir mener à bien son travail de contrôle. Monsieur Mongelli doute aussi si la protection des données est respectée dans le cas de cette discussion autour d'un salaire d'une personne spécifique.

Le bourgmestre propose à tout le monde s'il reste encore un besoin d'en discuter, cette personne est priée de se prendre un RV auprès du collège échevinal.

10) Question orale posée par le conseiller JACOBY: il s'agit plutôt d'une propose que d'une question : pourquoi notre commune n'a pas fait un geste plus visible pour la Fête Nationale de hier à l'instar d'autres communes ? A titre d'exemple il cite quelques actions que d'autres communes ont réalisé pour souligner quand-même le caractère spécial de ce jour même en temps de crise sanitaire. On aurait pu être plus créatif puisque le budget existait. Monsieur BEISSEL répond qu'il a beaucoup réfléchi à ce sujet, qu'il s'est renseigné à gauche et à droite pour sonder ce que les autres font. Reste à remarquer qu'ici encore une fois, comme pour la distribution des masques, il n'y a pas eu d'entente entre les communes. Le ministère de l'intérieur avait donné des consignes de ne pas fêter. Notre commune a respecté cela. En fait le but de fêter la Fête Nationale est de se rassembler sur place pour fêter ensemble, consommer ensemble et soutenir ainsi aussi les clubs et associations locales. Il ne n'agit pas de distribuer tout simplement un cadeau à chaque habitant à l'occasion d'un jour spécial. Notre tradition veut que nous fêtons à tour de rôle tous les ans dans un autre village de notre commune. Ainsi nous fêterons plus l'année prochaine en rattrapant l'occasion ratée cette année, et à ne pas oublier aussi la fête pour l'inauguration du château d'Aspelt et l'anniversaire du Péiter vun Uespelt. Il précise encore une fois que nous ne laissons pas tomber nos associations et commerces. S'il est vrai que son discours pour la fête nationale n'a pas été diffusé par les social média, il faut remarquer quand-même qu'il a été distribué à tous les ménages par nos ouvriers.

Le bourgmestre demande à l'assemblée s'ils restent encore d'autres questions : non. Il lève la séance à 17h45 en rappelant la date du 15 juillet 2020 pour le prochain conseil communal.